

Chapô 2024 BXXXX

Turpitudes et contre turpitudes ecclésiales et cléricales (suite, juillet 2024).

Les exploits de Henri Grouès

« La dissonance entre l'image de l'abbé Pierre, son souhait de justice et d'égalité et son comportement envers les femmes crée une fissure immense chez les personnes qui l'admiraient ou admiraient son engagement », écrit Caroline De Haas dans *Le Monde* du 17 juillet 2024 (https://www.lemonde.fr/societe/article/2024/07/17/l-abbé-pierre-accuse-d-agressions-sexuelles-ce-que-disent-les-temoignages-de-sept-femmes_).

Selon Wikipedia

(https://fr.wikipedia.org/wiki/Abb%C3%A9_Pierre), **Henri Grouès**, dit l'abbé Pierre, né le 5 août 1912 à Lyon 4^e et mort le 22 janvier 2007 à Paris 5^e, est un prêtre catholique français.

Vicaire du diocèse de Grenoble en 1939, il est mobilisé pendant la Seconde Guerre mondiale, puis résistant. À la Libération, il est élu député (MRP) de Meurthe-et-Moselle.

Il est connu pour être le cofondateur du mouvement Emmaüs, une organisation non confessionnelle de lutte contre l'exclusion comprenant la Fondation Abbé-Pierre pour le logement des défavorisés et de nombreuses autres associations, fondations et entreprises de l'économie sociale et solidaire en France...

Il fut élève des Jésuites à l'internat Saint-Joseph (actuel lycée Saint-Marc de Lyon). Il y est scout de France, et reçoit le totem de « Castor méditatif ». Il se lie alors d'amitié avec François Garbit⁶. Il connaît, à cette époque ce qu'il appelle des « illuminations » qui orientent sa vie. En 1928 à seize ans, à l'occasion d'un pèlerinage à Rome, il est frappé d'un « coup de foudre avec Dieu » selon ses propres mots, à la suite duquel il souhaite entrer chez les franciscains... ».

Pour les citoyens ordinaires, en particulier ceux d'entre eux visiteurs de ce site, rien ne laissait prévoir que 17 ans après sa mort, les abus sexuels commis par l'abbé Pierre au cours d'une vie sacerdotale prétendument exemplaire viennent défrayer la chronique en cet été 2024. Lesdits visiteurs pourront à ce propos consulter sur ce site cinq articles révélateurs provenant majoritairement de médias catholiques.

1. Révélations sur l'abbé Pierre : « La compulsion sexuelle du clerc catholique paraît indubitable »

Le Monde, 20 juillet 2024

Quatre chercheurs de l'équipe de recherche socio-historique de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Eglise (Ciase), conduits par l'historien **Philippe Portier**, apportent, dans une tribune au « Monde », de nouveaux éléments à charge.

« Le rapport d'Emmaüs International, Emmaüs France et de la Fondation Abbé Pierre sur les agressions sexuelles imputées à l'abbé Pierre n'a pas surpris les anciens membres de l'équipe de recherche socio-historique de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Eglise (Ciase) que nous sommes. En effet, lors de notre enquête (2019-2021), nous avons disposé d'informations établissant qu'Henri Grouès - l'abbé Pierre - avait commis des actes violant la civilité et la moralité communes, la législation pénale et les préceptes canoniques. »

« Les archives du Centre national des archives de l'Eglise de France contiennent des documents des années 1950-1960 sur les compulsions sexuelles de l'abbé Pierre, déjà présentées par Axelle Brodiez-Dolino, dans son livre **Emmaüs et l'abbé Pierre** (Presses de Sciences Po, 2009). L'angle des violences invite à lire de manière différente ces données et certains épisodes de la vie de l'abbé. A partir de 1954-1955, des informations reviennent aux oreilles épiscopales sur son comportement. »

« En profitant de ses réels problèmes de santé, les évêques informés lui imposent une cure médicale, puis psychiatrique en Suisse (1957-1958). Les prêtres déviants sont habituellement pris en charge en France par le Secours sacerdotal, la délocalisation laisse donc croire combien

l'affaire est prise au sérieux. Quant à sa retraite spirituelle à Béni Abbès (1961), elle suit la logique de réforme comportementale appliquée par l'Eglise aux prêtres déviants et agresseurs sexuels. »

« Parmi les quelque 1 200 témoignages traités par notre équipe, trois mettaient en cause l'abbé Pierre. Selon le premier, vers 1980, l'abbé Pierre saisit le sein d'une femme travaillant à Emmaüs et pose sa tête sur son épaule. Une quinzaine d'années plus tard, il tente de recommencer. Selon le deuxième témoignage, en février 1981, une jeune femme, après une conférence de l'abbé Pierre à Namur (Belgique), se trouve la dernière à pouvoir obtenir une dédicace de l'abbé Pierre. Alors qu'elle lit la dédicace, il se jette sur elle, lui saisit un sein, lui embrasse la bouche à pleine langue et s'enfuit... »

« Selon le troisième témoignage, en 1989-1990, une femme dans une difficile situation personnelle sollicite l'aide de l'abbé Pierre à l'abbaye de Saint-Wandrille (Seine-Maritime). Il l'aide matériellement, puis l'utilise : relations sexuelles.... »

URL.

https://www.lemonde.fr/idees/article/2024/07/20/revelations-sur-l-abbe-pierre-la-compulsion-sexuelle-du-clerc-catholique-parait-indubitable_6253285_3232.html

2. Lettre ouverte à mon ami Henri, dit l'abbé Pierre

Golias, 19 juillet 2024

« *Un jour je te décevrai, ce jour là, j'aurai besoin de toi* »
(Robert Desnos) Me voici !

Voilà l'abbé, la bombe a explosé. J'étais au courant de son largage depuis la veille. Connaissant nos liens d'amitié, des responsables d'Emmaüs avaient eu la délicatesse de me prévenir. J'ai su à l'instant même que je ne commenterai pas l'info qui allait déferler sur les réseaux sociaux ni répondre aux sollicitations des medias. Pas le cœur à ça ! J'ai ouvert mon ordinateur et tapé le titre de ce billet : *Lettre ouverte à mon ami Henri, dit l'abbé Pierre*. Je n'ai pas eu le courage d'aller plus loin, ne sachant pas par où commencer. Je savais que j'allais devoir peser chaque mot, chaque tournure de phrase, chaque silence : par respect pour celles qui affirment avoir été victimes de tes actes et que nous devons écouter et soutenir; par respect pour toi qui n'est plus là pour t'expliquer; par respect pour nous tous qui t'aimions. Tu vois, déjà, je renonce au choix du présent pour ne contraindre personne... Depuis : j'ai lu *La Vie* et *La Croix* ! Je sais ! Alors je peux t'écrire.

Tu t'étonneras peut-être de ce tutoiement soudain, toi qui l'a tellement utilisé à mon égard comme tu le faisais souvent, même au-delà de tes proches. Jusqu'au jour de ta mort j'ai toujours choisi le « vous ». Par respect. N'importe pas que le respect ait disparu. Non ! Simplement ces révélations te font tout de même tomber de ton piédestal et nous rend peut-être plus proches encore. Je suis en colère l'abbé. En colère contre toi. Je me sens plus trahi que trompé, ne

t'ayant jamais interrogé sur ces questions. Comment aurais-je osé le faire ?

Souviens-toi : le 11 avril 2006 je suis venu te voir à Alfortville. Un homme menaçait alors de révéler dans les médias qu'il était ton fils biologique. A ma requête, tu as accepté de me dire « ta vérité ». Je me suis engagé à garder cet entretien secret aussi longtemps qu'il ne passerait pas à l'acte. Mon désir était de pouvoir te donner un jour la parole si ces révélations survenaient après ta mort. Ce qui fut le cas. Dans le *Pélerin* du 24 mai 2007, quatre mois après ta disparition, alors que sortait en librairie l'abbé Père (1) je publiais ton témoignage : « *Je l'affirme et réaffirme : jamais il ne m'est arrivé aucune union avec sa mère.* » (2) Ce soir je m'interroge : disais-tu vrai ?

Souviens-toi, fin juin début juillet 1989 je passai avec toi quelques jours à Saint-Wandrille où tu pensais t'être définitivement retiré. Au terme d'un long entretien que j'allais publier à l'automne pour les quarante ans d'Emmaüs je t'interrogeai sur la « réputation de sainteté » qui te collait à la peau. Tu m'avais répondu : « *Ça m'humilie. Je connais trop mes faiblesses et mes insuffisances.* » Puis, après un long silence : « *Je te dirai à propos de ma prétendue sainteté ce que Jeanne d'Arc répondait à ses juges qui lui demandaient si elle était en état de grâce : si j'y suis, Dieu m'y garde, si je n'y suis pas, Dieu veuille m'y mettre.* »

Au début de ce mois, l'abbé, le Festival de la correspondance de Grignan t'avait mis, au côté de Charles de Gaulle, Nelson Mandela, Marie Bonaparte, Louise Michel et quelques autres

sur la liste des « héros » auxquels on rendait hommage. Je me suis acquitté de la mission qui m'avait été confiée. Le soir, dans la cour du château, cinq-cents spectateurs ont fait une standing ovation au comédien Bruno Puzulu qui les avait émus aux larmes en lisant, pendant plus d'une heure, un choix de tes lettres où tu apparaissais dans la vérité de ta force et de tes fragilités. L'après-midi, dans mon intervention, j'avais cité cette carte, reçue parmi deux mille autres, lors de la parution de l'album qui t'était consacré à l'automne 1989 : « Dieu merci, vous m'aurez permis de connaître un saint de mon vivant. »

Alors oui, je t'en veux, l'abbé

Je t'en veux pour ces femmes que tu as humiliées par des gestes déplacés qui n'étaient pas dignes de toi. Je ne me ferai pas, ici, juge de leur souffrance !

Je t'en veux pour toi, d'avoir ainsi foutu en l'air, par inconscience, une vie de combat contre la misère et les injustices. N'est-ce pas toi qui disait : « *Qui dira au Prince son fait si le prophète lui devient semblable ?* » Le prophète mort parlait encore...

Je t'en veux pour tous ceux qui voyaient en toi ce héros de Kipling qui sait « être peuple en conseillant les rois ». Souviens toi des premiers vers du poème : « *Si tu peux voir détruit l'ouvrage de ta vie. Et sans dire un seul mot te mettre à rebâtir.* » Trop tard !

Tu n'es plus là, l'abbé ! Et je me sens fatigué. En trois ans j'ai appris le suicide d'un ami prêtre, Adrien, qui a éclairé mon

adolescence et béni mon mariage. Il avait fait de la prison pour faits d'agressions sexuelles sur des jeunes filles et terminé sa vie comme un clochard, errant sur les quais de la Garonne, à Toulouse, avant de mettre fin à ses jours. Qui l'a soutenu ? J'ai découvert les accusations portées contre mon ami le fr André Gouzes, déjà plongé dans un Alzheimer profond, puis appris que les responsables de l'Ordre dominicain disaient ici ou là que le dossier « était vide » sans jamais s'exprimer publiquement sur le sujet, préférant se réfugier derrière le silence du Procureur de la République de Rodez. J'ai découvert les anciennes pratiques sacramentelles sacrilèges de mon évêque Michel Santier, dont j'avais la confiance, et je frémis aux rumeurs des conclusions possibles d'un nouveau procès canonique.

Et toi, aujourd'hui !

Le jour où j'ai recopié dans mes carnets de lecture cette phrase de Robert Desnos, je n'imaginai pas avoir à en faire un tel usage. Ecoute toi parler, l'abbé : « *Un jour, je te décevrai, et ce jour là, j'aurai besoin de toi.* » J'essaie d'être là !

Dans l'article que la *Vie* te consacre cette semaine, je lis : « *Tout l'intérêt de la période actuelle est la libération de la parole, dans la société comme dans l'Église catholique. Les gens ne meurent plus avec leurs secrets : l'époque a changé.* » Tout cela est sans doute vrai mais cette dernière phrase me terrifie ! Je repense à Malraux : « Pour l'essentiel, l'homme **est** ce qu'il cache : un misérable petit tas de secrets. » Une société de liberté peut-elle survivre au

vertige collectif de la transparence ? Qui d'entre nous peut se sentir à l'abri ?

Le 6 juillet, lors du festival de la correspondance de Grignan, Boris Cyrulnik observait que dans nos sociétés modernes les nouveaux « héros » (thème des rencontres) étaient désormais les victimes. A l'image du Christ diront certains ! Alors je m'interroge : comment respecter la souffrance des victimes et leurs droits légitimes, sans détruire l'œuvre de leurs agresseurs qui ne sauraient être réduits aux actes coupables, parfois criminels, qu'ils ont pu poser ? Rien ne peut faire que ce qui a été, de beau, de bon et parfois de grand, n'ait pas été. Que deviendrons nous si au motif de déboulonner les idoles , toutes les idoles, nous en venons à renier ceux qui nous ont fait grandir ?

Mais tu connais, comme moi, dans la Bible, cette terrible prophétie d'Ezechiel (18,24) : « Si le juste renonce à sa justice et commet le mal, imitant toutes les abominations que commet le méchant, vivra-t-il ? On ne se souviendra plus de toute la justice qu'il a pratiquée, mais à cause de l'infidélité dont il s'est rendu coupable et du péché qu'il a commis, il mourra. »

Moi, je ne peux oublier ce que je dois à Adrien qui a éclairé de sa confiance mes années d'adolescence. Pierre Soulage disait de l'écrivain Joseph Delteil, dans des circonstances similaires : « Il a tellement cru en moi que moi-même j'ai fini par y croire. »

Je ne peux oublier d'avoir vécu à l'abbaye de Sylvanès, grâce à la Liturgie chorale du peuple de Dieu du fr André Gouzes, des triduum pascal où je me suis senti pénétré du mystère de Dieu tout en faisant une véritable expérience de la communion des saints. J'en conserve la chair de poule.

Je ne peux oublier que Michel Santier fut aussi l'homme du redéploiement de notre cathédrale de Créteil, de notre synode diocésain, du dialogue avec nos frères protestants, juifs et musulmans.

Je ne peux oublier de toi, l'abbé, ces moments où en fin de journée tu me proposais de « rester » parce que tu allais célébrer l'eucharistie sur un coin de table. Je ne peux oublier cette conviction qui t'a fait vivre, qu'en tout homme - fut-il le dernier des salauds - est un trésor, retrouvée presque mot pour mot dans la bouche de Robert Badinter expliquant sa vocation d'avocat. Je ne peux oublier ce que tu m'as fait comprendre de la radicalité du combat pour la justice venant se substituer à trop de mièvreries caritatives. Car si, comme tu l'avais découvert, « Heureux ceux qui sont persécutés pour la justice, car le royaume des Cieux est à eux. » est écrit au présent, contrairement à la plupart des Béatitudes rédigées au futur, c'est bien que le Royaume est déjà là, mais que ne peuvent s'en prévaloir que ceux qui mènent âprement ce combat.

Je sais, l'abbé : certains vont lire dans mes propos une indulgence coupable à ton égard. Parce que j'étais et reste ton ami. Non ! Je n'ai aucune indulgence. Mais je sais le poids du mal dont aucun d'entre nous n'est quitte et qu'il y a péché

- au sens étymologique de se tromper de cible - à se laisser fasciner exagérément par lui. J'ai lu que l'Eglise de France disait sa honte et sa compassion pour les victimes. Elle sait comme personne avoir honte des turpitudes des autres. Sans jamais se remettre vraiment en question - notamment dans son approche de la sexualité et du célibat ecclésiastique - parce qu'il y va - dit-elle - de la compréhension du plan de Dieu sur l'humanité.

L'abbé, combien de fois m'as-tu dit : *«Lorsqu'on a vaincu la peur de la pauvreté, de la souffrance et de la mort, alors mais alors seulement, on devient un homme libre.»* Tu as vécu dans la pauvreté. J'en puis témoigner. Te voilà désormais dans la pauvreté la plus extrême, dépouillé de cet ultime orgueil qu'avec notre assentiment tu avais emporté avec toi dans la tombe. Te voilà nu. Définitivement nu ? Mais quel gâchis, l'abbé, quel gâchis.

René Pujol

1. Jean-Christophe d'Escaut, *L'abbé Père*. Editions Alphée 2007, 336 p.

2. En réalité cette formulation figure dans la lettre que l'abbé Pierre m'a remise ce jour-là et qui reprenait, signé par lui, l'essentiel de notre conversation.

3. Quelques réflexions provisoires sur l'affaire abbé Pierre par René Pujol , *Mon Eglise et moi*, 23 juillet 2024

L'immense notoriété de l'accusé confrontée au contenu de l'accusation vaut que l'on s'interroge vraiment...

(Cet article a été repris et partagé sur la newsletter Notre pain quotidien du p. Jean-Pierre Roche, et par Christian Terras sur le site internet de Golias.)

La déferlante médiatique a donc été, sans surprise, au rendez-vous des révélations relatives à l'Abbé Pierre. Il y a là de quoi nourrir la réflexion, pour tenter de dépasser la seule émotion, quelle qu'en soit l'orientation. L'abbé Pierre était-il un prédateur sexuel particulièrement dangereux, que le silence, désormais documenté, d'Emmaüs et de l'institution catholique en devienne à ce point scandaleux ? Faudrait-il, par respect des victimes, s'interdire toute parole sur l'accusé lui-même, à l'image de ma "lettre ouverte", susceptible d'apparaître comme indulgente voire complaisante à son endroit ? Tout cela doit nous interroger une nouvelle fois sur la réalité et la sincérité du combat engagé par l'Eglise pour mettre fin aux abus. Mais nous devons nous demander pareillement si l'échec des justices canonique et pénale n'a pas contribué à l'émergence d'une justice médiatique de substitution qui, à son tour, marque ses limites. Au point de nous faire risquer cette provocation : les victimes d'emprise n'auraient-elles pas, à leur tour, mis la société sous emprise ? Avec son assentiment !

Anatomie d'un prédateur sexuel

Voilà donc l'Abbé Pierre devenu « prédateur sexuel ». Si l'urgence à écouter les victimes présumées exige retenue et solidarité, elle n'interdit pas l'usage de la pensée critique. Que faire du témoignage récent d'une huitième victime évoquant les attouchements du vieux prêtre alors âgé de 93 ans dans un hôpital militaire parisien, quelques mois avant sa mort ? Tout gériatre vous dira que c'est là le comportement

de nombreux vieillards désinhibés par la maladie (parkinson, alzheimer...) ou la peur de mourir. Même s'ils ont mené par ailleurs une vie parfaitement honnête. Les témoignages précédents, contenus dans le [rapport](#) commandité par Emmaüs, recouvrent des « violences subies par des femmes de la part de l'abbé Pierre sur une période allant de la fin des années 1970 à l'année 2005. » Violences ainsi décrites : comportements inadaptés, proposition sexuelle, propos répétés à connotation sexuelle, tentatives de contacts physiques non sollicités, contacts non sollicités sur les seins. Tout cela est évidemment choquant et condamnable. Est-ce suffisant pour faire de leur auteur un prédateur sexuel ? La barbe du vieil abbé se transformant en barbe bleue !

Plus convaincant est [l'article publié dans le Monde](#) du 20 juillet, signé de quatre membres de la Ciase dont l'historien Philippe Portier. Ils notent avoir recueilli sur leur période d'enquête 2019-2021 (1) le témoignage de trois victimes portant sur la même période postérieure à 1980 pour des faits similaires. Mais surtout, ils rapportent avoir eu accès aux archives de l'Eglise de France qui « contiennent des documents des années 1950-1960 sur les compulsions sexuelles de l'abbé Pierre. » Ils poursuivent : « la compulsion qui débouche dans l'agression récidivante paraît indubitable. Cette compulsion n'a jamais vraiment cessé. » (2) Ces révélations corroborent ce que m'écrivait le 18 juillet, donc au lendemain de la publication du rapport, un universitaire spécialiste de Jacques Maritain dont il a lu les carnets. En 1955, le philosophe qui vit aux Etats-Unis après avoir été ambassadeur de France près le Saint-Siège, co-organise le voyage Outre-Atlantique de l'Abbé Pierre, apparaissant comme son répondant officiel sur place ; mais, raconte-t-il,

la crise éclate vite avec des plaintes féminines et des rumeurs. Il faut abrégé le séjour et exfiltrer l'abbé.

Nous ne sommes plus là sur le registre de la rumeur mais de faits documentés. D'évidence des gens « savaient », tant au sein de l'Eglise de France que d'Emmaüs. On peut donc s'interroger sur les raisons du silence qui a entouré les agissements déviants du prêtre alors dans la « force de l'âge ». Sans doute la même peur du scandale, le même souci de défendre l'institution catholique qu'on trouve ailleurs. Ce faisant a-t-on protégé de manière coupable un vrai criminel potentiel aujourd'hui qualifié de « prédateur sexuel » ? Chacun se fera son idée à partir des faits rapportés !

L'injonction au silence !

Le 18 juillet, j'ai mis en ligne sur ce blog une « Lettre ouverte à mon ami Henri, dit l'abbé Pierre » particulièrement commentée et partagée sur les réseaux sociaux. (3) Si l'accueil a été massivement favorable et reconnaissant (« Merci d'avoir su trouver les mots justes ») cette publication a également suscité des critiques. Je pourrais les résumer ainsi : lorsqu'une nouvelle affaire de violences sexuelles surgit dans l'Eglise, la priorité devrait être, pour tous, de laisser la parole aux seules victimes, pas d'épiloguer sur l'agresseur présumé. Un lecteur m'interpelle en ces termes : « J'aurais préféré le silence. Un peu de retenue s'il vous plait. » D'autres auraient souhaité que l'on diffère ce type de propos de quelques jours et réserve « sa parole pour plus tard. » Une « amie FB » écrit en ce sens : « Si l'abbé Pierre avait été mon ami, il me semble qu'en apprenant ce que furent ses comportements avec des femmes, j'en

aurais été sidérée et que je n'aurais rien pu écrire sur lui avant plusieurs jours. »

Je ne crois pas que la parole des femmes ait été confisquée dans les médias ni occultée dans mon propre article. Et je sais, d'expérience, que l'invitation à « parler plus tard » est en réalité un échappatoire. On ne récupère jamais le lendemain ou plus tard la parole que l'on s'interdit le jour même, pour la simple raison que cette parole, même différée, reste perçue comme illégitime. Il faut regarder la réalité en face : s'agissant d'agressions de caractère sexuel, quelle qu'en soit la gravité, l'opinion estime désormais que seule doit être prise en compte la parole des victimes, au nom de la souffrance subie par elles et de leur droit à reconnaissance et réparation.

Trois « justices » qui s'entremêlent

On sait que les abus sexuels dans l'Eglise, bien antérieurs - on le sait désormais - au courant libertarien des années soixante, ont longtemps été perçus par l'institution catholique au travers d'une grille de lecture de « péché ». Avec pour conséquence que le plaignant - ou plus probablement la plaignante - à supposer qu'elle se manifeste, n'était pas d'abord perçue comme victime mais comme complice. Il aura fallu attendre la réforme du droit canonique de 2021, dans son livre VI, pour que l'on « passe du pénitentiel au pénal » en introduisant notamment une codification - graduation - des délits et de leurs peines, là où précédemment masturbation et viol étaient équivalamment « péché contre le sixième commandement. »

S'agissant de l'Abbé Pierre, on voit bien l'impasse dans laquelle se trouve la justice canonique. Dans le passé aucune dénonciation - y compris de la part de l'institution elle-même - n'a permis d'enclencher le moindre processus judiciaire. L'Abbé Pierre est mort. A supposer - ce que j'ignore à ce stade - que ses victimes présumées puissent accéder aux procédures de reconnaissance-réparation décidées par la Cef et la Corref, il faudra forcément du temps pour qu'elles obtiennent - éventuellement - satisfaction et que justice leur soit rendue.

Autant de motifs qui poussent certains à se tourner vers la justice « séculière ». Chacun conserve en mémoire quelques procès retentissants : affaires Bissey-Pican, Morel, de Scitivaux, Preynat... Mais il s'agit là uniquement de condamnations pour faits de pédocriminalité. Si l'on considère que les abus en Eglise s'élargissent aussi à des agressions sexuelles mais également des abus de tous ordre sur des adultes, on perçoit bien les limites de cette justice de tous les citoyens : croyants ou non- croyants. Limites qui tiennent le plus souvent à la prescription des faits mais aussi à la difficulté de définir pénalement certains délits. Qu'est-ce au juste qu'un délit d'emprise ou d'abus spirituel ? De sorte que le vœu émis parfois dans certains milieux catholiques ou au sein d'associations de victimes, de pallier l'incurie de la justice canonique en faisant appel aux « juges de la cité » débouche le plus souvent sur une impasse. Redisons-le ici, au risque de déplaire à certains : ce qu'ont librement engagé la Cef et la Corref en termes de reconnaissance-réparation, malgré ses insuffisances, va bien

au-delà de ce qu'aurait pu faire la justice de notre pays en l'état actuel du droit.

C'est alors qu'émerge un troisième lieu de justice : les médias. Ce que ni l'Eglise ni l'institution judiciaire ne peuvent apporter aux victimes, elles le trouveront dans le soutien des médias et de l'opinion publique. Difficile de contester que la sortie du silence concernant nombre d'abus, parfois de nature criminelle, ait été le fait bénéfique des médias, notamment audiovisuels. C'est à eux, d'abord, que les victimes doivent d'exister socialement, au grand jour. Avec cependant une ambiguïté qui marque, à son tour, la limite de ce troisième lieu de justice : les "victimes présumées" y deviennent immédiatement... victimes tout court. L'exigence de voir le statut de victime reconnu, officialisé, par une structure d'Eglise ou un tribunal se trouve renvoyée à l'horizon lointain d'un procès encore incertain. Dès lors, c'est la reconnaissance médiatique qui tient lieu de preuve.

Sous l'emprise des victimes d'emprise ?

Dans ce type d'affaires d'abus dans l'Eglise - mais on pourrait écrire la même chose pour l'univers des médias, du sport, de la danse ou de la mode... - c'est donc la présomption de vérité des victimes déclarées qui s'impose, en attendant une éventuelle décision de justice. Ce qui a pour corollaire que la présomption d'innocence, toujours de règle pour l'accusé, se transforme de facto en présomption de culpabilité. Avec pour conséquence, une forme de mort sociale, immédiate et sans appel. Et pour ceux qui prétendraient vouloir émettre une objection ou introduire un élément de débat, l'opprobre générale, surtout s'ils ont le moindre lien avec ledit accusé. Ils sont alors dans le déni pur

et simple, invités charitablement - ou non-charitablement - à se taire.

Parler de l'accusé, devient une atteinte insupportable aux droits des victimes. Dans l'affaire de l'Abbé Pierre qui nous occupe, une lectrice m'écrit à la suite de la publication de ma lettre ouverte : « Quelqu'un de célèbre agresse quelqu'un d'inconnu. Le 1er réflexe des proches de la personne accusée doit-il vraiment être de la défendre et rappeler ses qualités, et les belles choses partagées ? Est-ce vraiment le plus urgent à faire ? Dans une société où la culture du viol est si profondément ancrée, cela donne encore et encore la sensation que l'accusé reste, avant toute chose, avant toute enquête, bien plus important que sa ou ses victimes. »

Voilà une logique qui porte en elle une exigence de quasi disparition de l'accusé présumé condamné à sortir de l'Histoire. (4) On peut comprendre qu'une victime veuille faire disparaître de sa mémoire l'image et donc le souvenir de son agresseur. Et donc qu'elle puisse réagir négativement à toute forme d'évocation de sa personne. Mais faut-il, pour autant, qu'une société, collectivement, se sente obligée, par solidarité, d'adopter la même attitude ? Faut-il interdire à celles et ceux qui ont une autre expérience de l'accusé de l'exprimer ?

De l'album édité par Pèlerin à la mort de l'abbé Pierre (5) j'extrait ce témoignage parmi les soixante publiés, eux-même sélectionnés parmi les deux-mille qui étaient parvenus à la rédaction. « Les six mois passés à la communauté de Neuilly-sur-Marne, en 1954, à mon retour d'Algérie, ont valu pour moi six ans de séminaire ! Je suis prêtre depuis 1958 où

j'avais retrouvé, à Marseille, la communauté d'Emmaüs. Nous nous y sommes rencontrés en 1961 (il parle ici à l'abbé Pierre). Je suis maintenant prêtre ouvrier avec charge paroissiale. Je remercie Dieu avec vous pour "ce qui nous est arrivé." » (6)

Faut-il désormais s'abstenir ? Dois-je taire les remerciements reçus à la suite de ma Lettre ouverte, de la part de celles et ceux qui se sont sentis écrasés moins par le poids des accusations portées contre le vieux prêtre (gestes déplacés, attouchements de nature sexuelle...) que par le jugement sans appel porté contre lui. Il faudra, un jour, interroger la presse catholique sur une mauvaise conscience qui après l'avoir fait longtemps complice des silences de l'Eglise, l'incite aujourd'hui à traquer, débusquer et dénoncer "plus vite que son ombre", par crainte de se voir accusée quelque forme de complaisance...

Au risque de me fâcher définitivement - ce que je crois pas - avec nombre de victimes qui savent mon estime et dont j'ai défendu la cause sur ce blog, j'ose la question : ne contribuent-elles pas, même inconsciemment, même involontairement, (en s'agrégeant aux autres victimes d'emprise dans les domaines de la télévision, du cinéma, du sport, de la mode, de la publicité, de la politique, des lettres...) à faire peser sur la société une forme d'emprise comparable à celle dont elles ont été victimes ? Dit en d'autres termes ne vivons-nous pas dans une société désormais sous la sujétion du phénomène victimaire ? Ce que décrit Boris Cyrulnik lorsqu'il a identifié la « victime » comme le nouveau héros paradoxal de nos sociétés. Car si justice est due, indiscutablement, à chacune de ces victimes il est

une exigence de justice plus haute : celle que l'on doit à tous et à chacun, comme à la vérité forcément complexe des êtres et des situations. Et cela, dans l'Eglise comme partout ailleurs dans la société.

Pour tenter d'en finir avec les causes « systémiques » du scandale

Reste que l'émergence, à dates régulières, de nouveaux scandales, remet l'Eglise face à la réalité des abus. Une réalité qu'elle aimerait bien oublier pour « passer à autre chose ». Comme le lui demandent une partie de ses prêtres et de ses fidèles. Les victimes, dont certaines galèrent encore - certaines depuis des années - sont effectivement en droit de nous interpeller, parfois vivement. Car leur protestation porte exigence pour elles-mêmes mais également pour un « plus jamais ça ! » qui est loin d'être assuré. Et je ne parle pas ici seulement des abus du passé, encore méconnus, susceptibles de surgir à tout moment comme nous le vivons avec l'affaire Abbé Pierre. Je parle des abus en train de se perpétuer ou susceptibles d'être commis parce qu'on n'a pas enrayé la machine qui les produit. Je pourrais citer ici maints témoignages, venus de divers diocèses de France, portant sur des situations à risque que les évêques, localement, ne peuvent pas ignorer. Pas plus que les responsables de l'Eglise de France ne pouvaient méconnaître, à partir des années cinquante, le « problème » que l'Abbé Pierre pouvait avoir avec les femmes.

Soyons juste : depuis le rapport Sauvé et la mise en œuvre de nombre de ses recommandations, les choses ont évolué dans le bon sens. J'ai évoqué les procédures de reconnaissance-réparation, sans doute perfectibles mais qui

ont le mérite d'exister. J'y ajouterai la création du Tribunal pénal canonique national que chacun peut saisir et qui fait échapper les « affaires » à la seule autorité juridictionnelle des évêques résidents toujours susceptibles de se laisser influencer par des liens personnels ou des pressions. Mais est-ce assez ?

Dans un article consacré à la réforme du code de droit canonique, évoquée plus haut, le canoniste et théologien belge Alphonse Borrás note « le peu de place explicitement faite au statut des victimes et à la réparation des dommages les concernant » . Il poursuit : « Selon moi, la justice ecclésiastique n'est pas outillée pour faire la vérité en ces domaines où dire le droit requiert beaucoup d'expertises, techniques, psychologiques et autres. » C'est dire que le « simple toilettage » que représente selon lui le nouveau code de droit canonique reste loin du compte. Ce qui lui fait conclure : « Manifestement les temps ne sont pas mûrs pour (des) perspectives doctrinales. «

On est loin, en effet, d'avoir réduit les causes structurelles, systémiques, identifiées. Parce que plus profondément la culture qui les sous-tend n'est pas remise en question. Et que cela dépend de Rome. Notamment en ce qui concerne la doctrine de l'Eglise catholique sur la sexualité humaine et la discipline de l'obligation du célibat sacerdotal. Sans une avancée sur ces deux points, rien ne changera vraiment.

Ce ne sont là, je l'indiquais en titre, que quelques réflexions provisoires. Qui ne prétendent donc à aucune vérité indiscutable ni définitive. Que l'on me permette ici un ultime commentaire : je crois cette affaire Abbé Pierre singulière par la distorsion qui existe entre la matérialité des faits

rapportés qui seraient tout au plus passibles d'un tribunal correctionnel et la condamnation sans appel que certains croient pouvoir porter sur celui qui fut et qui sans doute reste l'une des personnalités préférées des Français.

1. A l'époque, Philippe Portier m'avait longuement interrogé par téléphone sur ce que je pouvais savoir d'éventuelles abus de l'Abbé Pierre sur des femmes.
2. Certains pourront s'étonner que la Ciase ait attendu la publication du rapport de la société Egaé pour faire état de ces faits. C'est parfaitement conforme au cahier des charges qui leur a été donné qui exigeait l'anonymat et ne prévoyait un éventuel signalement aux autorités que pour des accusés encore en vie donc représentant une menace.
3. Elle a été reprise sur le site du *Pèlerin* et de *Golias*, traduite en italien et publiée sur le site *Adista*. Le moteur wordpress compte 7500 lecteurs sur mon blog personnel et 750 partages sur Facebook en quatre jours. Ce qui reste néanmoins fort modeste.
4. C'est le cas, par exemple, pour le frère André Gouzes objet d'un simple signalement de viol sur mineur, qui a marqué sa « mort » sociale » comme créateur de musique liturgique.
5. *L'abbé Pierre, l'album de sa vie*. *Pèlerin Hors Série*. p.26. Les témoignages ont été recueillis en 1989 à la sortie du numéro, également *Hors Série*, consacré aux 40 ans d'Emmaüs.
6. « Ce qui nous est arrivé » est une formule souvent employée par l'Abbé Pierre pour signifier qu'il n'était pas

l'artisan de cette aventure qui résultait en fait de la mobilisation de tous les compagnons.

4. Réaction suite aux révélations d'agressions sexuelles commises par l'Abbé Pierre (Communiqué du Comité de la Jupe, <https://comitedelajupe.fr/revelations-abbe-pierre/>)

Ce mercredi 17 juillet, Emmaüs International, Emmaüs France et la Fondation Abbé Pierre ont rendu public un rapport concernant les témoignages de sept femmes qui dénoncent des faits d'agressions et de harcèlement sexuel commis par l'abbé Pierre.

Nous tenons tout d'abord à témoigner notre soutien aux victimes. Il a fallu beaucoup de courage et de force pour témoigner contre un homme aussi apprécié des français.

Nous croyons chacune de ces femmes et les remercions d'avoir mis fin à la culture du silence. Il est temps que vérité et justice soient faites. Leur parole comme celle de toutes les personnes victimes de violences sexuelles, nous permet d'espérer la fin de l'impunité pour les agresseurs, dont la notoriété ne saurait servir de paravent. Une enfance douloureuse, un âge avancé au moment des faits, ou l'obligation de célibat, n'excusent en rien les actes relatés. Rappelons qu'une agression aurait été commise sur une jeune femme mineure.

Nous félicitons le travail effectué par la Fondation Abbé Pierre, qui fait ainsi preuve d'une louable transparence, de respect et d'humanité envers les victimes. Nous tenons aussi

à encourager les membres et bénévoles des associations Emmaüs dans cette période troublée par les révélations.

Nous saluons enfin le dispositif de recueil de témoignages mis en place par Emmaüs, et géré par le groupe Egaé. Strictement confidentiel, il s'adresse aux personnes ayant été victime ou témoin de comportements inacceptables de la part de l'abbé Pierre.

Presque 3 ans après les révélations accablantes de la CIASE, cette lamentable affaire s'ajoute aux nombreux faits de violences sexistes et sexuelles qui empoisonnent l'Eglise catholique comme la société. Combien faudra-t-il encore de révélations pour que l'aspect systémique du problème soit reconnu ? Ces agressions sont les fruits pourris d'un patriarcat qui exhibe son mépris de l'autre en le déclinant en abus de pouvoir, abus sexuels, abus de confiance. C'est toute une société patriarcale qui permet que ce type d'agressions aient lieu de façon systématique dans toutes les sphères où le pouvoir et le mépris de l'intégrité de l'autre sont à l'œuvre.

Que ces exactions se produisent dans une institution qui s'exerce au nom du Christ, rajoute encore à l'ignominie du crime. Et qu'importe alors l'estime que méritent d'autres actions du prédateur mis en cause ? Le prophète Ezéchiel nous a déjà répondu : *"Mais si le juste renonce à sa justice et commet le mal, imitant toutes les abominations que commet le méchant, vivra-t-il ? On ne se souviendra plus de toute la justice qu'il a pratiquée, mais à cause de l'infidélité dont il s'est rendu coupable et du péché qu'il a commis, il mourra"* (Ez 18,24). L'abbé Pierre est déjà mort. Que faire

de la trace qu'il aura laissée ? Quant à sa fondation, elle n'est pas responsable de ses fautes personnelles même s'il faut entendre qu'au moment des faits, son entourage était au courant de ses agissements, puisque les femmes avaient souvent pour consignes de ne pas être seules avec lui.

Nous regrettons et devons condamner cette culture du silence. C'est elle qui entretient le mal au sein des groupes où ces agressions prolifèrent. A Lyon, Preynat a impunément commis des abominations pendant des années grâce au silence complice de beaucoup ; bien d'autres également ont sévi, parce que l'entourage s'est tu. L'Église catholique est championne de ce mutisme délétère. Elle devrait pourtant comprendre qu'elle entretient ainsi un poison que tout son système exacerbe, ne serait-ce qu'en amalgamant tous les "péchés de chair", de la masturbation jusqu'au viol, tous mis sur le même plan. En ajoutant à cette sauce infâme qui confond plaisir et crime, une obligation de célibat pour les clercs, le système entretient, chez certains, un rapport altéré à la corporéité - un comble pour une religion de l'incarnation- et le cas de l'abbé Pierre n'en est que le plus récent exemple ; certainement pas le dernier, aussi longtemps que ces mesures de domination cléricale, sans lien avec l'Évangile, continueront d'alimenter le mal.

Puissent ces nouvelles victimes servir la cause d'un respect d'autrui enfin reconnu.

Le bureau du Comité de la Jupe

19 juillet 2024

5. Affaire abbé Pierre : dates, victimes... le résumé du rapport en 3 points

L'abbé Pierre, mort le 22 janvier 2007 à Paris, est accusé par plusieurs femmes d'agressions sexuelles dans un rapport publié mercredi 17 juillet 2024 par Emmaüs International, Emmaüs France et la Fondation Abbé-Pierre.

La Croix, 18/07/2024

« **La chute d'une icône.** L'abbé Pierre, grande figure française, défenseur inlassable des sans-abri et des mal-logés, est accusé par plusieurs femmes d'agressions sexuelles, dans un rapport publié mercredi 17 juillet 2024 par Emmaüs International, Emmaüs France et la Fondation Abbé-Pierre. Le prêtre, de son vrai nom *Henri Grouès*, est décédé le 22 janvier 2007, à l'hôpital du Val-de-Grâce à Paris.

Un premier témoignage en juin 2023

Tout a commencé en juin 2023, lorsqu'une femme a pris contact avec des responsables du mouvement Emmaüs, pour témoigner. Elle fait part de gestes graves, que le très célèbre fondateur de cette organisation, ami proche de ses parents, lui a imposé...

Elle raconte que lorsqu'elle était âgée de 16 à 17 ans, l'abbé Pierre, de près de cinquante ans son aîné, touche à plusieurs reprises sa poitrine. Quelques années plus tard, en 1982, il lui impose un baiser, introduisant de force sa langue dans sa bouche. Emmaüs a demandé au cabinet Egaé, cofondé par la militante féministe Caroline De Haas,

de mener l'enquête, pour savoir s'il s'agit d'un cas isolé ou s'il existe d'autres victimes...

Les derniers articles parus dans *La Croix*

Tribune

Affaire abbé Pierre : « On a laissé se fabriquer une idole, plutôt que rendre justice »

Analyse

Affaire abbé Pierre : Mgr Eric de Moulins-Beaufort réagit à la tribune de quatre membres de la Ciase

Éditorial

L'abbé Pierre désanctuarisé

Témoignages

Affaire abbé Pierre : les lecteurs de « La Croix » entre effroi, tristesse et perplexité

Tribune

Martin Hirsch sur l'abbé Pierre : « Pendant 50 ans, Emmaüs a pensé que ces comportements étaient de l'histoire ancienne »

Affaire abbé Pierre : la Ciase avait recueilli des témoignages

Tribune

Affaire abbé Pierre : « Pourquoi ces hommes qui ne respectent pas leur chasteté restent-ils prêtres ? »

Analyse

Affaire abbé Pierre : peut-on envisager des poursuites judiciaires ?

Entretien

Affaire abbé Pierre : pour Véronique Margron, « ce qui compte, c'est que les victimes parlent »

Analyse

Affaire abbé Pierre : des catholiques entre « colère », « déni » et « sidération »

Enquête

L'abbé Pierre accusé d'agressions sexuelles par plusieurs femmes

Martin Hirsch, Sandrine Rousseau, sa filleule... Les réactions aux révélations sur l'abbé Pierre

Affaire abbé Pierre : dates, victimes... le résumé du rapport en

3 points

Récit

Abbé Pierre : résistant, député... portrait d'une « icône » française

Abbé Pierre : ce qu'il faut retenir de cette affaire d'agressions sexuelles

Entretien

Affaire abbé Pierre : « Notre priorité, c'est d'être à l'écoute des victimes »

L'abbé Pierre accusé d'agressions sexuelles : l'Église catholique exprime sa « douleur » et sa « honte »

Agressions sexuelles, abus, viols... De quoi parle-t-on ?

Portrait

L'abbé Pierre, homme d'action ou mystique ?

L'abbé Pierre, une vie de combats : qui était le fondateur d'Emmaüs ?

Appel de l'hiver 54, création... le mouvement Emmaüs en 5 dates clés

Qu'est devenu Emmaüs, le mouvement créé par l'abbé Pierre ?

22 janvier 2007, mort de l'abbé Pierre à l'âge de 94 ans

Le jour où l'abbé Pierre s'est soumis à un test de paternité

Un rapport publié mercredi 17 juillet par [Emmaüs International](#) lève le voile sur des accusations d'agressions sexuelles à l'encontre du fondateur du mouvement, décédé en 2007. Dans l'enquête réalisée par un cabinet indépendant, plusieurs femmes décrivent des comportements déplacés de la part l'[abbé Pierre](#), des baisers forcés, des attouchements non sollicités sur leur poitrine. Si ces premiers témoignages révèlent des zones d'ombre jusqu'alors passées sous silence, un travail d'enquête approfondi est nécessaire pour lever des interrogations persistantes sur la vie du plus célèbre des prêtres français de ces dernières décennies.
